



Bulletin de méthodologie sociologique

Bulletin of sociological methodology

94 | 2007

April

Les "défaillances de la mémoire" dans les enquêtes de victimation

Jean-Paul Grémy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/bms/464>

ISSN : 2070-2779

Éditeur

Association internationale de méthodologie sociologique

Édition imprimée

Date de publication : 30 avril 2007

Pagination : 39-56

ISSN : 0759-1063

Référence électronique

Jean-Paul Grémy, « Les "défaillances de la mémoire" dans les enquêtes de victimation », *Bulletin de méthodologie sociologique* [En ligne], 94 | 2007, mis en ligne le 01 avril 2010, consulté le 11 mai 2019.
URL : <http://journals.openedition.org/bms/464>

Ce document a été généré automatiquement le 11 mai 2019.

© BMS

Les "défaillances de la mémoire" dans les enquêtes de victimation

Jean-Paul Grémy

- 1 Lorsque l'on confronte ses souvenirs aux preuves matérielles d'évènements anciens, par exemple à l'occasion d'une reconstitution de carrière ou au cours d'une anamnèse médicale, on s'aperçoit que les faits avérés ne correspondent pas toujours à l'image que l'on en avait conservée ; les dates, les lieux, ainsi que d'autres circonstances, ont été altérés dans le souvenir qui en est resté. Un processus de reconstruction des évènements passés s'est déroulé, se traduisant par des déformations et des oublis. C'est aux effets de ce processus que renvoie l'expression "défaillances de la mémoire".

Les problèmes techniques des enquêtes rétrospectives

- 2 Dans les enquêtes rétrospectives, le chercheur est confronté aux problèmes communs à toutes les enquêtes par sondage (échantillonnage et redressement ; formation des enquêteurs ; motivation des personnes interrogées ; conduite de l'entretien ; formulation et ordre des questions ; correspondance entre le vocabulaire "naïf" des répondants et le langage technique propre à l'objet de l'enquête ; etc.). Mais il doit de surcroît faire face aux difficultés qui résultent de ces "défaillances de la mémoire".¹
- 3 Le problème le plus grave pour la validité de l'enquête est l'oubli pur et simple. Il ne faut pas le confondre avec le refus d'en parler à l'enquêteur, pour ne pas altérer la bonne opinion que celui-ci peut avoir de la personne interrogée ("valorisation sociale", ou *social desirability*) ou parce que "cela ne le regarde pas", ni avec l'omission due au fait que le répondant croit que l'incident auquel il pense n'entre pas dans le champ de l'enquête. Dans la majorité des cas en ce qui concerne les enquêtes de victimation, l'oubli est d'autant plus marqué que l'incident est plus ancien, et qu'il est plus bénin aux yeux de la victime ; mais il peut arriver aussi qu'un événement particulièrement traumatisant ait été

"effacé" de la mémoire du répondant. Le principal palliatif réside dans la qualité du terrain : préparation de l'entretien par l'envoi d'un courrier préalable à la prise de contact, aptitude de l'enquêteur à instaurer un climat de confiance, temps de réflexion suffisant accordé au répondant, relances tenant compte des événements déjà rapportés et des repères temporels susceptibles de faciliter la remémoration, éventuellement rappels ou revisites après le premier entretien.

- 4 Les principaux autres problèmes concernent la description des événements relatés, et leur datation. Il arrive que la personne interrogée fasse état d'un événement sans pour autant être capable d'en décrire précisément les caractéristiques ou les circonstances ; il arrive également que le répondant fournisse une bonne description d'un événement, mais qu'il fasse en réalité une confusion avec un autre événement du même type ; il arrive enfin qu'en cas d'événements récurrents, la personne interrogée soit incapable de dire combien de fois cet événement s'est répété au cours de la période de référence.
- 5 Les problèmes de datation se posent surtout dans les enquêtes ayant pour objectif le suivi d'une évolution ; par exemple en démographie ou en santé publique, ou encore s'agissant du budget des ménages ou de la délinquance. Lorsqu'il s'agit d'enquêtes servant à suivre l'évolution d'un phénomène, il est primordial de disposer d'une datation aussi précise que possible, mais avant tout valide. En plus des cas d'oubli de la date de l'événement, on observe divers phénomènes de déplacement dans le temps de la date présumée des événements rapportés ("télescopage") ; il arrive parfois que les erreurs de datation portent sur plus d'une année, y compris pour des événements pourtant jugés importants par la personne interrogée (achat d'une voiture ou d'un appartement, changement d'employeur, etc.). Outre l'introduction de correctifs lors de l'exploitation des données recueillies (coefficients de redressement), les remèdes apportés concernent principalement le mode d'interrogation et la formulation du questionnaire. Dans le cas d'une enquête sur panel, on peut recourir au "bornage" (*bounding*) des entretiens : chacun des entretiens successifs ne porte que sur l'intervalle entre deux entretiens, et l'enquêteur s'assure que les informations qu'il recueille n'ont pas déjà été rapportées dans un entretien précédent.² Dans le cas général, on s'efforce de fournir à la personne interrogée des repères temporels, soit personnels (anniversaire, événements passés déjà rapportés, etc.), soit collectifs et connus de la population dont il fait partie : célébrations civiques ou religieuses, jours légalement chômés, événements ayant marqué la mémoire collective (élections, catastrophes naturelles, rencontres sportives, faits divers ou procès fortement médiatisés, etc.).³
- 6 Les "défaillances de la mémoire" ont d'abord été étudiées par les psychologues. Dans les sciences sociales, deux types de recherches ont été utilisés pour analyser ces biais et mettre au point des techniques permettant d'en atténuer les effets. Le premier type consiste à comparer les déclarations des personnes interrogées avec d'autres sources d'information sur les événements passés objets de l'enquête. Ces sources peuvent être des dossiers individuels (état civil, registres de consultation à l'hôpital, relevés d'appels téléphoniques, etc.) ou des données agrégées (statistiques de consommation ou d'équipement, infractions constatées par la police et la gendarmerie, etc.). Naturellement, toutes ces sources présentent elles aussi des défauts qui leurs sont propres (erreurs d'enregistrement, relation et interprétation du spécialiste différentes de celles de l'intéressé, etc.) ; mais ces défauts sont généralement différents de ceux des enquêtes retrospectives, ce qui justifie le recours à des approches complémentaires. En règle

générale, aucune source n'est exempte de biais, et aucune ne peut donc être privilégiée *a priori* et considérée comme "la vérité" sur le phénomène étudié.⁴

- 7 Les comparaisons peuvent se faire au niveau global, par exemple en se bornant à comparer des dénombrements ou des durées, ou au niveau individuel, en tentant d'expliquer les contradictions entre les déclarations d'un répondant et le contenu de son dossier (*record/report comparison*). Lorsqu'elle est praticable, la seconde méthode est plus intéressante, car il peut arriver qu'au niveau global les "erreurs" individuelles se compensent, et ne puissent en conséquence être détectées par la première méthode.⁵ Dans la plupart des cas, pour des raisons matérielles évidentes (coût, durée, effectifs de chercheurs), les recherches de ce type n'ont été réalisées que sur des échantillons de moins de 500 personnes.⁶
- 8 Le second type de recherches fait appel à des enquêtes "en vraie grandeur", sur des échantillons représentatifs dont la taille peut varier de 1 000 à plus de 10 000 personnes. Il est particulièrement adapté aux situations dans lesquelles on ne dispose pas de sources extérieures fiables : on se borne alors à analyser les réponses à une enquête en tenant compte de la date présumée des événements rapportés. La procédure la plus satisfaisante utilise la méthode de l'échantillon partagé (*split ballot*) : après avoir constitué deux sous échantillons identiques, on interroge l'un sur une période de référence assez courte, et l'autre sur une période plus longue englobant la première. La comparaison des estimations calculées à partir des réponses recueillies permet de calculer l'ampleur du biais lié à la remémoration.⁷ Mais cette méthode ne peut être utilisée qu'exceptionnellement dans une enquête "en vraie grandeur", car elle risque de perturber l'estimation ultérieure des valeurs recherchées. C'est pourquoi on recourt plus volontiers à l'analyse secondaire d'enquêtes qui ont été réalisées indépendamment de tout objectif méthodologique : on découpe alors la période couverte par l'enquête en sous périodes, et on compare les réponses recueillies pour chaque sous période. Si l'on connaît par ailleurs l'évolution globale de la survenue de ces événements, ou si la période de référence est suffisamment brève pour que cette évolution soit négligeable pour l'objet de la recherche, on pourra interpréter comme l'indice d'un biais de remémoration toute différence entre les déclarations qui portent sur un passé proche et celles qui concernent un passé plus lointain.

Les enquêtes de victimation

- 9 Un domaine qui se prête particulièrement bien aux recherches sur les biais de remémoration est celui des enquêtes de victimation. Visant à estimer le volume de la délinquance à partir de l'interrogation des victimes, elles recueillent des informations factuelles sur des événements qui se sont déroulés au cours d'une période relativement récente. La durée de cette période de référence varie, selon les enquêtes, de six mois à cinq ans. On sait que les réponses recueillies sont d'autant plus fiables que la période de référence est plus courte. Comme les formes graves de victimation sont relativement rares dans la population, plus la période de référence est courte, plus la taille de l'échantillon doit être importante pour détecter ces formes graves. Compte tenu des impératifs budgétaires qui pèsent généralement sur ces enquêtes, toute réduction de la taille de l'échantillon doit être compensée par un allongement de la période de référence, ou par une restriction du champ de l'enquête aux victimations les plus fréquentes (et donc de moindre gravité).

- 10 L'un des intérêts de ces enquêtes est de mettre au jour des incidents qui n'ont pas été signalés aux autorités, ou que celles-ci n'ont pas cru bon d'enregistrer ; mais il faut se garder de croire qu'elles permettent de recenser tous les incidents dont la personne interrogée a été victime durant la période de référence. Dans quelques enquêtes à visée méthodologique, le *Bureau of the Census* des États Unis a comparé les souvenirs des victimes au moment de l'enquête avec les déclarations qu'elles avaient faites aux autorités immédiatement après leur victimation : ces recherches (*reverse record checks*) ont mis en évidence d'importants biais dans les réponses des victimes, puisque certaines victimations ayant pourtant fait l'objet d'un signalement à la police n'étaient pas mentionnées à l'enquêteur (Skogan 1981 : 16 ; Grémy 2006 : 26-27).
- 11 Dans toute enquête de victimation, l'exploitation des réponses commence évidemment par l'examen des différences entre les taux de victimation déclarés pour le passé récent avec ceux des victimations présentées comme plus anciennes. Ces données sont un bon indicateur de la validité des informations recueillies. En effet, les différences observées peuvent rarement être imputées aux variations du volume de la délinquance : selon l'ensemble des autres sources dont on dispose (statistiques des services de police et de gendarmerie, des institutions judiciaires et pénales, des compagnies d'assurance, des hôpitaux, etc.), ce volume n'évolue que très lentement (voir par exemple Robert *et al.* 1994), et certainement beaucoup moins rapidement que ne le laisseraient croire les réponses recueillies dans une enquête de victimation isolée. La lenteur de cette évolution est d'ailleurs corroborée par les résultats d'enquêtes de victimation répétées (voir par exemple Dumartin et Taché 2001 : 34-48).
- 12 Les différences ainsi observées selon la date des victimations rapportées pourraient être dues à d'autres biais de l'enquête par questionnaire : durée de l'entretien trop courte pour permettre une remémoration complète, enquêteurs insuffisamment formés, ordre et formulation des questions favorisant certains types de réponse, etc. Mais le fait qu'on les observe dans toutes les enquêtes de victimation, quelles qu'en soient les caractéristiques techniques, conduit à privilégier deux facteurs explicatifs : les biais liés à la remémoration, et ceux dus à la relation enquêteur-enquêté. Ce dernier facteur peut en effet entraîner une altération des faits rapportés, et même l'omission volontaire de certaines victimations.⁸ Toutefois, l'ampleur des différences constatées pour certaines catégories de victimation est telle que ce sont vraisemblablement les "défaillances de la mémoire" (oublis et erreurs de datation) qui en sont la principale cause.

Les variations annuelles

- 13 Dans les données publiées sur les enquêtes de victimation, on peut déjà trouver des éléments qui attestent de l'importance des biais relatifs aux enquêtes rétrospectives, et des variations de leurs effets selon la nature des faits relatés, comme le montrent les deux exemples ci-après, tirés d'enquêtes réalisées en France au niveau national.

L'enquête internationale de victimation (ICVS) de mars 1996

- 14 L'enquête internationale de victimation (*International Crime Victimization Survey*) est une enquête à périodicité variable, réalisée depuis 1989 dans plusieurs pays ; la liste de ceux-ci varie fortement selon les années. La vague de 1996 de cette enquête a comporté une partie française (Van der Veen et Eversdijk 1996). En France, cette enquête par téléphone

(CATI) s'est déroulée pour l'essentiel au cours du mois de mars 1996. Dans chaque foyer contacté (par numérotation aléatoire), un tirage au sort (méthode Troldahl-Carter) sélectionnait une personne d'au moins 16 ans ; 1 003 questionnaires ont été ainsi remplis.

- 15 Le questionnaire, en principe identique pour tous les pays, commençait par une série de questions sur les caractéristiques du ménage. L'enquêteur disait ensuite : "J'aimerais maintenant vous poser quelques questions au sujet des délits perpétrés contre vous-même ou votre ménage au cours des cinq dernières années, c'est-à-dire depuis 1991. Il est parfois difficile de se souvenir de tels incidents, c'est pourquoi je vais vous lire les questions lentement afin que vous puissiez bien y réfléchir. Au cours des cinq dernières années, vous-même ou un membre du ménage a-t-il eu sa voiture / camionnette / fourgon volé(e) ? Prenez le temps de bien y réfléchir." L'enquêteur passait ainsi en revue onze catégories de victimations ou tentatives de victimation.
- 16 Après ces "questions de dégrossissage", il revenait sur chacune des catégories pour lesquelles la réponse avait été positive. Il demandait la date de l'incident, ses circonstances, les suites données, etc. Pour la date, il disait par exemple : "Tout d'abord, vous avez mentionné le vol d'une voiture. Quand cela s'est-il produit ? Était-ce cette année (1996), l'année dernière (1995), avant cela ?". La précodification inclut également la réponse "ne sait pas/ne se souvient pas". À cette étape du questionnement, les consignes données à l'enquêteur suscitent un problème pour toute recherche méthodologique ultérieure : selon ces consignes, l'enquêteur ne devait enregistrer qu'une seule réponse à cette question (une seule date par conséquent). Si la personne interrogée avait été victime de ce type d'infraction plus d'une fois, et au moins une fois en 1995, l'enquêteur enregistrerait la réponse "l'année dernière (1995)" ; il posait ensuite une question sur le nombre de victimations de ce type subies au cours de cette même année. Pour les personnes qui n'avaient été victimes qu'avant 1995 et en 1996, la consigne ne précise pas laquelle de ces deux réponses l'enquêteur devait privilégier. Ce parti pris technique, adopté dès les premières vagues de cette enquête périodique, s'explique par le souci de ne pas trop allonger la durée de l'entretien, et de limiter l'évaluation du nombre de victimations à la seule année précédant l'enquête ; il ne permet donc pas de dénombrer la totalité des incidents survenus pendant les cinq années précédant l'enquête.
- 17 Cette enquête ne visait donc pas à l'étude des biais dans les enquêtes rétrospectives, et elle n'est manifestement pas adaptée à une étude approfondie de ces biais : elle permet d'estimer le nombre de victimes d'une infraction donnée pour l'année 1995, et, parmi les autres, le nombre de personnes qui en ont été victimes soit pendant la période 1991-1994, soit au cours des premiers mois de 1996. Les victimations multiples ne sont pas prises en compte sur l'ensemble de la période de référence. Pour une étude approfondie, il aurait fallu disposer du nombre de victimations pour chacune des trois périodes considérées. En effet, une même personne peut avoir été victime d'une même infraction à la fois en 1994 et 1995, et compter pour deux cas, alors qu'une "victime à répétition" qui a subi la même victimation 3 ou 4 fois en 1995 ne compterait que pour un seul cas ; de même, 4 victimations du même type entre 1991 et 1994 ne compteraient que pour un cas pendant cette période. Aussi, le nombre de victimes d'une certaine catégorie d'infractions ne doit-il être considéré que comme une grossière approximation du nombre de victimations ; toutefois, vu l'ampleur des biais liés aux processus de remémoration, ces données suffisent à mettre en évidence leur existence, et leur variabilité selon la nature de la victimation.

- 18 Le tableau 1 présente la répartition des 1 368 cas dénombrés pour les quatre années 1991-1994, et des 684 cas correspondant à la seule année 1995. Pour estimer l'importance du biais dans les déclarations des personnes interrogées, nous avons considéré que s'il n'y avait pas eu de "défaillance de la mémoire" ou d'omission délibérée, le nombre de victimes pour les quatre années 1991-1994 aurait dû être presque 4 fois plus important que celui pour la seule année 1995. Les deux postulats sous-jacents sont le peu d'évolution de la délinquance pendant ces périodes, et le faible taux de victimations répétées. Dans cette optique, le nombre moyen annuel de cas pour 1991-1994 serait donc approximativement égal au quart du nombre total de victimes recensé ; soit par exemple 16,25 victimes de vols de voiture. Afin d'obtenir le nombre de cas recensés pour 1995, soit 16 victimes, il faut multiplier ce nombre moyen par 0,98. En appliquant ce principe, nous avons calculé pour chaque catégorie de victimation un coefficient de variation égal à : $[\text{nombre de victimes en 1995}] / ([\text{nombre de victimes en 1991-1994}] / 4)$.
- 19 Dans le tableau 1, les catégories de victimation ont été classées selon l'ordre croissant de ce coefficient. On observe qu'à l'exception des vols de voiture, pour lesquels il n'y a pratiquement pas de variation, toutes les catégories de victimation enregistrent un accroissement du nombre des déclarations pour l'année précédant l'enquête. Plus le coefficient est élevé, plus le biais (oubli, omission ou télescopage) est important. Pour les infractions relatives aux véhicules, il apparaît que le biais est d'autant plus important que l'incident est bénin : le vandalisme sur la voiture est plus facilement omis que le vol de bicyclette, le vol d'objet dans la voiture, ou le vol de deux roues à moteur. Par contre, les tentatives de cambriolage sont à peine plus affectées par ce biais que les cambriolages réussis. Enfin, le biais est pratiquement de même ampleur pour les vols, qu'ils aient été accompagnés ou non de violences. On observe certes une influence de la gravité de la victimation sur l'oubli ou l'occultation de l'incident, mais faute d'une question sur la gravité perçue pour la victime, il n'est pas possible de pousser plus loin l'analyse. Signalons seulement que, selon d'autres enquêtes auprès des victimes, une tentative de cambriolage est souvent considérée comme aussi traumatisante pour la victime qu'un cambriolage effectif ; et que la catégorie violences et menaces recouvre essentiellement des violences verbales (menaces et injures).

Tableau 1 : Nombre de victimes attestées dans l'enquête ICVS-France, selon la date présumée de la victimation (Van der Veen et Eversdijk 1996 : *passim*)

Nature des victimations	1991-1994	1995	Variation
Vols de voiture	65	16	0,98
Cambriolages	68	24	1,41
Tentatives de cambriolage	58	22	1,52
Vols de moto	20	8	1,60
Vols dans la voiture	143	72	2,01
Vols sans violences	78	40	2,05
Vols avec violences	19	10	2,11

Vols de bicyclette	51	28	2,20
Vandalisme sur la voiture	128	83	2,59
Violences et menaces	54	39	2,89

- 20 Le tableau 2 permet de comparer le nombre de victimes déclarées pour l'année 1995 avec celui déclaré pour les premiers mois de 1996. Pour calculer un coefficient de variation, nous avons appliqué le même raisonnement que pour le tableau 1. Comme l'enquête s'est déroulée pour l'essentiel entre le 27 février et le 15 mars 1996, avec une brève session de rattrapage du 29 mars au 3 avril, la période couverte par la réponse "cette année" variait de 2 à 3 mois selon la personne interrogée. Nous avons en conséquence préféré calculer un intervalle dont la valeur minimale correspond à une période d'un trimestre (1 an / 4), et la valeur maximale à une période de référence de près de 2 mois et demi (1 an / 5). La formule précédente devient :

$[\text{nombre de victimes au début de 1996}] / ([\text{nombre de victimes en 1995}] / n)$, avec $n=4$ et $n'=5$.

Tableau 2 : Nombre de victimes attestées dans l'enquête ICVS-France, selon la date présumée de la victimation (Van der Veen et Eversdijk 1996 : *passim*)

Nature des victimations	1995	Début 1996	Variation
Vols dans la voiture	72	18	1,00 à 1,25
Vols sans violences	40	12	1,20 à 1,50
Cambriolages	24	8	1,33 à 1,67
Tentatives de cambriolage	22	8	1,45 à 1,82
Vandalisme sur la voiture	83	32	1,54 à 1,93
Vols de bicyclette	28	11	1,57 à 1,96
Violences et menaces	39	17	1,74 à 2,18
Vols de voiture	16	7	1,75 à 2,19
Vols de moto	8	4	2,00 à 2,50
Vols avec violences	10	6	2,40 à 3,00

- 21 Le classement selon les valeurs croissantes de cet intervalle (tableau 2) diffère sensiblement du classement présenté dans le tableau 1 ; la plus forte disparité s'observe pour les victimes de vols de voiture, pour lesquelles le nombre de déclarations est proportionnellement beaucoup plus élevé en 1996 qu'en 1995, alors qu'en 1995 ce nombre était quasiment égal à la moyenne des quatre années précédentes. Bien que la faiblesse des effectifs rende hasardeuse toute analyse détaillée, l'intérêt de ce tableau est de

confirmer l'importance des biais de remémoration pour des événements récents, et la variabilité de leur intensité selon la nature de la victimation.

L'enquête pilote IHESI-INSEE de janvier 1999

- 22 La vague de janvier 1999 de l'enquête permanente de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages comportait une partie consacrée à l'insécurité, constituant l'enquête pilote de victimation IHESI-INSEE. L'échantillon de cette vague comptait 5 555 ménages ; dans chacun d'eux, une "personne de référence" a répondu aux questions portant sur les victimations concernant l'ensemble du ménage. Au sein de ceux-ci, 10 611 individus d'au moins quinze ans ont été interrogés sur les victimations qu'ils avaient subies personnellement. Dans les ménages ne comptant au maximum que 3 personnes de plus de quatorze ans, toutes ont été en principe interrogées ; dans les ménages qui en comptaient plus, une sélection par tirage aléatoire (méthode Kish) en a désigné trois. Tous les entretiens se sont déroulés en face à face. La période de référence couvrait les deux années écoulées, 1997 et 1998.
- 23 Comme cette enquête avait pour objectif d'étudier la faisabilité d'une comparaison entre les déclarations des victimes et les statistiques administratives (police et gendarmerie), la description des victimations recueillie par les enquêteurs est particulièrement détaillée. Il était en effet indispensable d'identifier avec précision chaque infraction, et ce à partir de la relation "naïve" (non technique) qu'en donnaient les victimes. De même, il était demandé aux personnes interrogées d'indiquer la date aussi précise que possible (année et mois) de chaque incident rapporté. Cependant, la datation consignée par les enquêteurs demeure imprécise dans deux cas : ou bien le répondant ne peut pas dire de quel mois exactement il s'agit, ou bien l'incident s'est répété à de nombreuses reprises (c'est en particulier le cas pour les altercations entre proches ou entre voisins), et il n'a pas été possible de répertorier et de dater toutes les répétitions.
- 24 Le tableau 3 présente les nombres bruts de victimation rapportés pour chacune des deux années de la période de référence. Rappelons que, contrairement aux deux tableaux précédents, le tableau 3 dénombre non plus les victimes, mais les victimations elles mêmes ; il est donc plus facile à interpréter. Le coefficient de variation présenté est simplement le chiffre par lequel il faut multiplier le nombre d'incidents de 1997 pour obtenir celui de 1998 :
- $$[\text{nombre de victimations en 1998}] / [\text{nombre de victimations en 1997}].$$
- 25 Comme les coefficients des tableaux précédents, il mesure l'accroissement du nombre de déclarations selon la date présumée de l'incident. Les catégories de victimation sont présentées dans l'ordre croissant des valeurs de ce coefficient, des moins affectées par les biais aux plus affectées.
- 26 Un parallèle avec le tableau 1 révèle une assez forte concordance entre les réponses à ces deux enquêtes, malgré leur grande disparité sur le plan technique. Tout d'abord, en ce qui concerne les vols de voiture, le nombre de victimations est particulièrement stable dans l'enquête pilote IHESI-INSEE, comme l'est le nombre des victimes dans l'enquête ICVS-France. Pour les autres formes de victimation, le taux d'accroissement du nombre d'incidents dans l'enquête IHESI-INSEE est toujours inférieur à celui du nombre de victimes dans l'enquête ICVS. On pourrait en inférer qu'en règle générale, plus les souvenirs sont anciens, plus ils sont aisément oubliés, et ce d'autant plus qu'ils sont considérés comme bénins par la victime : la durée de la première période dans l'enquête

ICVS (1991-1994) étant quatre fois plus longue que celle de l'enquête IHESI-INSEE (1997), il n'est pas étonnant qu'il y ait proportionnellement plus d'oublis ou d'omissions pour cette période dans l'enquête ICVS. Cette différence a probablement été accentuée par la non prise en compte des victimations à répétitions dans l'enquête ICVS.

Tableau 3 : Nombre de victimations décrites dans l'enquête pilote IHESI-INSEE, selon la date présumée de celles-ci (d'après Grémy 2001 : 75, tableau 5)

Nature des victimations	1997	1998	Variation
Vols de véhicules immatriculés	63	63	1,00
Vols à la roulotte dans un véhicule du ménage	210	232	1,10
Cambriolages et tentatives de cambriolage	167	201	1,20
Serrure d'une porte (ou du coffre) d'un véhicule forcée	214	258	1,21
Vols et tentatives de vol contre des particuliers	266	376	1,41
Agressions physiques (coups, blessures)	157	246	1,57
Vitres ou pare-brise cassés	98	155	1,58
Autres dégradations sur véhicule	297	486	1,64
Antivol forcé	34	56	1,65
Vols d'accessoires extérieurs ou de carburant (et tentatives)	112	224	2,00
Bagarre entre plusieurs personnes	74	160	2,16
Menaces verbales	437	992	2,27
Injures	578	1422	2,46

Les variations mensuelles

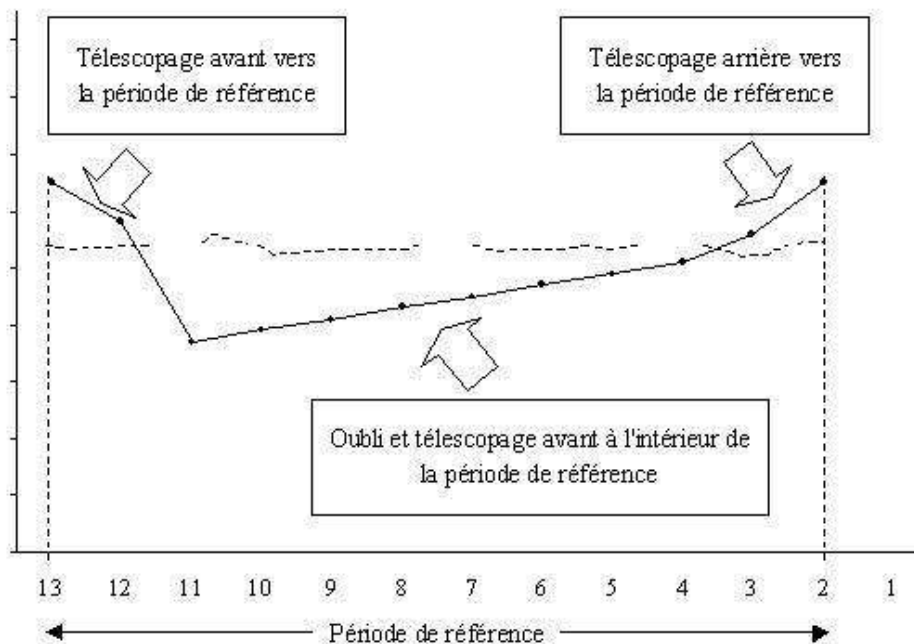
- 27 La possibilité offerte par l'enquête pilote IHESI-INSEE de dater avec une précision de l'ordre du mois la plupart des victimations rapportées, ainsi que la taille relativement importante de l'échantillon interrogé, fournit les matériaux d'une analyse secondaire à visée méthodologique. Il est intéressant de confronter les résultats de cette analyse au modèle proposé par Wesley G. Skogan pour rendre compte des principaux biais de remémoration dans les enquêtes de victimation.

Les problèmes de remémoration selon Skogan

- 28 Le graphique 1 a été conçu par Wesley G. Skogan pour illustrer l'influence des principaux biais dus aux "défaillances de la mémoire" dans les enquêtes de victimation. Sur ce graphique, l'axe des abscisses est l'axe du temps ; il a pour unité le mois, et permet de

situer l'ancienneté des victimations. Le mois de l'enquête est le mois numéro 1 ; les douze mois de la période de référence sont numérotés du plus récent (2) au plus ancien (13). L'axe des ordonnées indique la fréquence relative, pour chaque période, des victimations dénombrées. La ligne sinueuse en pointillés correspond chez Skogan à la "délinquance réelle", inconnue par définition. Les informations recueillies après des personnes interrogées sur les incidents dont elles ont été victimes sont représentées par la ligne brisée continue ; les points sur cette ligne représentent la proportion d'incidents déclarés pour le mois correspondant.

Graphique 1 : Incidence des "défaillances de la mémoire" sur le dénombrement des victimations (d'après Skogan 1981 : 23)



- 29 La surface entre la courbe de la "délinquance réelle" et l'axe du temps (abscisse) pour la période de référence représente le volume de cette délinquance ; la surface entre la courbe de la victimation déclarée et ce même axe correspond au volume de la délinquance tel qu'il peut être estimé à travers les réponses à l'enquête. Les surfaces entre la courbe de la "délinquance réelle" et celle de la victimation déclarée représentent les excédents ou les déficits de la victimation déclarée. Les victimations censées s'être produites au début de la période de référence (douzième et treizième mois avant l'enquête) présentent un premier excédent : celui-ci est dû à des victimations plus anciennes, que le répondant croit s'être produites plus tard qu'elles ne l'ont été réellement ("télescopage avant"). Un second excédent correspond aux victimations présentées comme les plus récentes (situées dans les deux mois précédant l'enquête) ; il est dû à certaines victimations qui se sont produites après la fin de la période de référence, juste avant l'enquête, et que les répondants ont antidatées par erreur ("télescopage arrière"). D'autre part, le déficit central, dû principalement aux oublis et aux omissions, présente des erreurs de datation dues à un "télescopage avant" au sein même de la période de référence. Ce "télescopage avant interne" est de peu d'importance pour une estimation globale du volume de la victimation (ici, annuellement), mais il

risque évidemment de fausser une estimation plus fine (statistiques mensuelles ou trimestrielles).

Les données retenues pour l'analyse

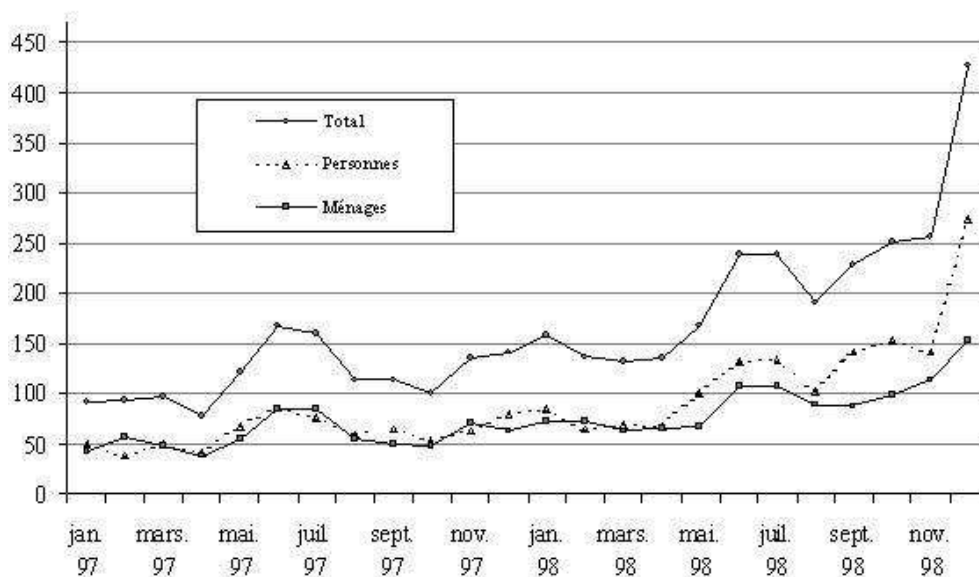
- 30 Nous avons déjà signalé que, dans l'enquête pilote de victimation IHESI-INSEE de janvier 1999, toutes les victimations rapportées n'avaient pas pu être datées avec précision. C'est pourquoi, dans cette analyse du processus de remémoration, nous n'avons finalement retenu que les victimations pour lesquelles on connaissait le mois présumé de l'évènement. En outre, contrairement à ce qui avait été fait pour l'analyse primaire de ces données, dans l'optique d'une comparaison avec les statistiques administratives (Grémy, 2001), nous n'avons pris en considération ici que les déclarations brutes ("naïves") des répondants, indépendamment de l'éventuelle requalification ultérieure de l'incident au vu de la description qui en avait été proposée. Nous n'avons pas non plus jugé nécessaire de redresser l'échantillon pour cette recherche, car les différences observables entre les fréquences brutes et les fréquences pondérées sont ici de très faible ampleur, et n'affectent en rien les conclusions d'ordre méthodologique que l'on peut en tirer. Comme dans le tableau 3, ce sont par conséquent les effectifs bruts de victimations qui figurent dans les graphiques et les tableaux suivants.
- 31 Enfin, sur les 7 578 victimations figurant dans le tableau 3, nous n'avons finalement conservé que 5 015 cas correspondant aux infractions les plus fréquentes, à savoir les incidents que les répondants ont présentés comme étant des cambriolages, des vols de véhicules ou d'objets dans ou sur le véhicule, des vols sur les personnes, et des injures ou violences. En raison de la faiblesse des effectifs mensuels de victimation, nous avons regroupé ces incidents en quelques grandes catégories ; en outre, conformément à ce qui est fait pour les statistiques administratives, les tentatives supposées ont été comptabilisées avec les infractions caractérisées. Parmi les 5 015 victimations appartenant à ces catégories, nous ne disposons de la date précise de l'incident que pour 3 969 d'entre eux ; ces derniers se répartissent en 2 184 victimations individuelles, et 1 785 atteintes aux biens du ménage.

Vue d'ensemble des biais de remémoration

- 32 Le graphique 2 présente la datation des incidents telle que les personnes ayant répondu à l'enquête l'ont rapportée ; les effectifs correspondant figurent en annexe, dans les tableaux A1 et A2. On note immédiatement que le nombre d'incidents dits s'être produits en 1998 est très nettement plus élevé que celui des incidents situés en 1997 : sur les 3 969 victimations décrites, près des deux tiers (2 556) auraient eu lieu l'année précédant l'enquête. On sait par ailleurs que les variations du volume de la délinquance enregistrées par toutes les sources administratives dont on dispose pour la même période n'ont été que de faible amplitude.
- 33 Les différences observées sont donc bien imputables, pour l'essentiel, au processus de remémoration au cours de l'enquête. De plus, cet effet est plus marqué pour les victimations individuelles (1 462 en 1998, contre 722 l'année précédente) que pour les atteintes aux biens du ménage (1 094 en 1998, contre 691 en 1997). D'autre part, on remarque que, malgré le fort biais dû aux "défaillances de la mémoire", les déclarations des personnes interrogées ne mettent en évidence aucun effet de télescopeage avant vers la période de référence : le nombre de victimations recensées au cours des premiers mois

de 1997 est particulièrement faible. En revanche, ces déclarations reflètent les variations saisonnières de la délinquance : le nombre des victimations est plus élevé pour les mois de juin et de juillet que pour les mois qui les précèdent ou qui les suivent immédiatement, et ce pour les deux années.

Graphique 2 : Ensemble des victimations décrites dans l'enquête IHESI-INSEE, selon la date présumée de l'évènement rapporté

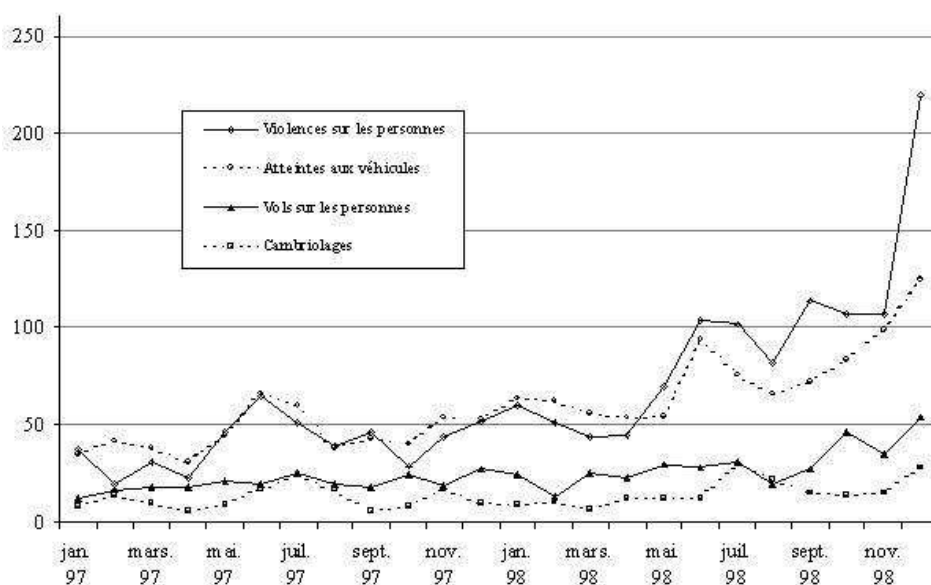


Les biais selon le type de victimation

- 34 Le graphique 3 décrit l'évolution du nombre de victimation selon leur date d'occurrence pour quatre catégories de victimation. D'une manière générale, les courbes présentées ont une allure semblable à celles du graphique 2 : on y observe surtout les effets du télescopage arrière vers la période de référence (imputable aux "défaillances de la mémoire") et des variations saisonnières (imputables aux fluctuations de la "délinquance réelle" selon les mois).
- 35 Pour l'estimation du nombre d'atteintes aux biens du ménage, la personne de référence était interrogée sur les cambriolages, puis sur toutes les infractions concernant les véhicules à moteur possédés par les membres du ménage. La série de questions relative aux cambriolages commençait par : "Dans toutes vos résidences, principales ou secondaires, combien de cambriolages ou de tentatives de cambriolages avez-vous subis en 1997 ou 1998 ?". Sur les 368 incidents rapportés, 193 sont des cambriolages proprement dits, et 175 de simples tentatives. On demandait ensuite la date de chaque incident (année et mois). Seule l'année a pu être indiquée pour 35 d'entre eux, la plupart (21) pour les incidents remontant à l'année 1997 (tableau A3).
- 36 Après avoir passé en revue l'ensemble des véhicules à moteur dont disposait le ménage, l'enquêteur demandait : "En 1997 ou 1998, a-t-on commis, sur tous ces types de véhicules (y compris les deux roues à moteur, les bateaux, etc.) des actes de malveillance (vol du véhicule, serrure forcée, vitre cassée, vol de quelque chose à l'intérieur, vol d'essence dans le réservoir, phare ou rétroviseur cassé, carrosserie volontairement endommagée ou rayée, ...) ?". Cette question a produit la description détaillée de 1 710 incidents

(tableau A4). Ceux-ci concernent presque exclusivement des voitures (1 640, soit 96 %), les autres véhicules à moteur immatriculés mentionnés étant des deux roues (57), des remorques, caravanes, ou voiturettes (11), ou des bateaux (2).

Graphique 3 : Principales victimations décrites dans l'enquête IHESI-INSEE, selon la date présumée de l'évènement rapporté



- 37 Les questionnaires individuels s'adressant aux personnes de quinze ans et plus portaient sur les vols et les violences. En réponse à la question : "En comptant également les tentatives de vols, combien de fois avez-vous été victime de vols en tout en 1997 ou 1998 ?", les personnes interrogées décrivent 642 incidents (118 tentatives de vol, 524 vols effectifs), dont 73 accompagnés de menaces, violences, ou injures ; la date précise de l'incident était donnée pour 595 d'entre eux (tableau A 5).
- 38 Après avoir enregistré la description des vols ou tentatives de vol, l'enquêteur posait la question suivante : "[En comptant les agressions que vous venez de décrire, mais également d'autres, non liées à des vols,] en 1997 ou 1998, avez-vous été personnellement victime d'agressions ou d'actes de violences, y compris de la part de personnes que vous connaissez ?". La partie entre crochets n'était énoncée que pour les victimes de vols ou de tentatives de vol avec violences. Quelques questions plus loin, il demandait : "[En comptant les injures ou les menaces que vous venez de décrire, mais également d'autres, non liées à des vols,] en 1997 ou 1998, vous a-t-on menacé ou injurié ?". On obtient ainsi la description détaillée des agressions, violences, menaces et injures ainsi repérées, soit 2 295 incidents non liés à d'autres victimations (cambriolage, vol de ou dans un véhicule, vol sur la personne, ou tentatives correspondantes). Parmi ceux-ci, seulement 1 589 ont pu être datés avec précision (tableau A6).

Conclusion

- 39 On voit que le schéma proposé par Skogan ne s'accorde pas tout à fait avec les données présentées sur le graphique 3 ; en particulier, le télescopage avant vers la période de référence ne s'observe pour aucune des quatre catégories de victimation étudiées. En ce

qui concerne le télescopage arrière, faute de connaître la "délinquance réelle", son influence ne peut pas être distinguée de celle de l'oubli ; mais l'allure de la courbe correspondante laisse à penser que l'effet conjugué de ces deux facteurs est très marqué pour les violences physiques ou verbales et pour les atteintes aux véhicules. De même, notre ignorance de la "délinquance réelle" ne permet pas d'affirmer que les variations saisonnières dans le nombre d'incidents rapportés reflètent bien une saisonnalité de la délinquance. Mais d'une part, cette saisonnalité, liée au rythme de la vie sociale (vacances), est souvent attestée par les policiers et les gendarmes ; et d'autre part, si le volume de la délinquance demeurait constant d'un mois sur l'autre, il resterait à expliquer comment les mécanismes de la mémoire pourraient être affectés par les saisons : les recherches méthodologiques sur les enquêtes rétrospectives ne mentionnent aucun effet de cette nature.

- 40 Par ailleurs, il est intéressant d'examiner le nombre des incidents non datés (deux dernières colonnes des tableaux présentés en annexe). On pouvait en effet s'attendre à ce que la datation précise soit d'autant plus difficile que les incidents sont plus anciens (dernière colonne). C'est effectivement le cas pour les cambriolages (tableau A3) et les vols sur les personnes (tableau A5). En ce qui concerne les atteintes aux véhicules (tableau A4), le nombre d'oublis du mois de l'incident est pratiquement le même en 1997 et en 1998. En revanche, pour les violences et injures (tableau A6), c'est le phénomène inverse que l'on observe : le nombre des incidents non datables avec précision pour l'année précédant immédiatement l'enquête (1998) est beaucoup plus élevé que celui pour 1997. Cela peut être dû à deux facteurs. D'une part, la catégorie des violences et injures contient des incidents extrêmement variés, dont le degré de gravité est divers mais le plus souvent anodin, et dont la définition "naïve" dépend largement des caractéristiques (âge, sexe, niveau d'instruction, milieu social) de la personne interrogée (Skogan, 1981, 9-10). D'autre part, quelle que soit la définition spontanée qu'en donne le répondant, ce sont des événements très fréquents, et que l'on peut oublier très facilement lorsqu'ils sont anodins ; c'est d'ailleurs le cas des incidents répétés, qui se révèlent être particulièrement exposés à l'oubli, puisque leur nombre pour l'année précédant l'enquête est presque cinq fois plus élevé que pour l'année d'avant (tableau A6, avant dernière colonne).

BIBLIOGRAPHIE

Auriat, Nadia (1996), Les défaillances de la mémoire humaine. Aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives, Paris, INED, Cahier n° 136.

Dumartin, Sylvie, et Catherine Taché (2001), Évaluation de la qualité de l'environnement, des nuisances et de l'insécurité. Indicateurs sociaux annuels, Paris, INSEE, collection Résultats. Consommation-modes de vie, n° 107.

Grémy, Jean-Paul (2001), Mesurer la délinquance à partir du témoignage des victimes. L'enquête pilote IHESI-INSEE de janvier 1999, Paris, Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure, collection Études et recherches.

Grémy, Jean-Paul (2006), L'enquête nationale de victimation nord-américaine (National Crime Survey), Paris, Cahiers du Centre d'Analyse et de Mathématique Sociales, n° 252.

Moss, Louis, et Harvey Goldstein (1979) (sous la direction de), The Recall Method in Social Surveys, Londres, University of London Institute of Education.

Robert, Philippe, Bruno Aubusson de Cavarlay, Marie-Lys Pottier, et Pierre Tournier (1994), Les comptes du crime. Les délinquances en France et leurs mesures, Paris, l'Harmattan.

Skogan, Wesley G. (1981), Issues in the Measurement of Victimization, Washington, D.C., United States Department of Justice, Bureau of Justice Statistics.

Van der Veen, Aad, et Jacques Eversdijk (1996), International Crime Victimization Survey 1996, Amsterdam, Inter/View.

ANNEXES

Nombre de victimations selon leur date présumée

Les tableaux ci-après ont servi à l'élaboration des graphiques 2 et 3. Ils sont tirés d'une analyse secondaire des réponses brutes à l'enquête pilote IHESI-INSEE de janvier 1999. Les chiffres qui y figurent représentent le nombre de victimations rapportées selon leur date présumée. Les incidents qu'il n'a pas été possible de dater avec précision parce que s'étant produits de manière répétitive au cours d'une même année sont dénombrés dans l'avant dernière colonne ("mul.", pour "multiples"); les incidents uniques pour lesquels la personne interrogée pouvait indiquer l'année, mais ne se souvenait plus du mois exact, le sont dans la dernière colonne ("?"). La définition des incidents est celle qui a en été donnée par les victimes elles-mêmes; elle peut par conséquent différer de la définition qu'en auraient donné les spécialistes (classification de l'État 4001), définition qui a été utilisée dans l'analyse primaire de cette enquête (Grémy 2001).

Tableau A1 : Ensemble des atteintes aux biens du ménage

	Jan.	Fév.	Mar	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aoû	Sept	Oct.	Nov	Déc.	mul.	?
1997	43	56	48	37	54	83	84	55	49	48	71	63	127	37
1998	73	73	63	66	67	106	106	88	87	98	114	153	100	29

Tableau A2 : Ensemble des atteintes aux personnes

	Jan.	Fév.	Mar	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aoû	Sept	Oct.	Nov	Déc.	mul.	?
1997	49	37	49	41	67	85	76	59	64	53	63	79	66	15
1998	84	64	69	68	100	132	133	102	141	153	142	274	308	22

Tableau A3 : Cambriolages et tentatives de cambriolage

	Jan.	Fév.	Mar	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aoû	Sept	Oct.	Nov	Déc.	mul.	?
1997	8	14	10	6	9	17	24	17	6	8	17	10	0	21
1998	9	11	7	12	12	12	30	22	15	14	15	28	0	14

Tableau A4 : Atteintes aux véhicules du ménage

	Jan.	Fév.	Mar	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aoû	Sept	Oct.	Nov	Déc.	mul.	?
1997	35	42	38	31	45	66	60	38	43	40	54	53	127	16
1998	64	62	56	54	55	94	76	66	72	84	99	125	100	15

Tableau A5 : Vols sur les personnes

	Jan.	Fév.	Mar	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aoû	Sept	Oct.	Nov	Déc.	mul.	?
1997	12	17	18	18	21	20	25	20	18	24	19	27	1	26
1998	24	13	25	23	30	28	31	20	27	46	35	54	6	14

Tableau A6 : Violences et injures

	Jan.	Fév.	Mar	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aoû	Sept	Oct.	Nov	Déc.	mul.	?
1997	37	20	31	23	46	65	51	39	46	29	44	52	65	129
1998	60	51	44	45	70	104	102	82	114	107	107	220	302	210

NOTES

1. On trouvera un bon aperçu de ces problèmes spécifiques et des solutions qui peuvent leur être apportées dans Moss et Goldstein (1979), et dans Auriat (1996).
2. Comme par exemple dans l'expérience pionnière de Neter et Waksberg, mentionnée dans Moss et Goldstein (1979), page 161, et dans Auriat (1996) pages 77-82.
3. Mais la validité des dates recueillies grâce à ces repères temporels n'en demeure pas moins sujette à caution, comme le rappelle Nadia Auriat (1996, pages 44-47) à propos des expériences célèbres de Loftus et Marburger.
4. C'est sur une illusion de cette nature que s'est construit le mythe du "chiffre noir de la délinquance", comme le montre Robert *et al.* (1994), pages 25-28.
5. Comme le rappelle Louis Moss, dans Moss et Goldstein (1979), pages 161-162.
6. À l'exception notable de l'enquête pionnière du NORC appelée *Denver Validity Study*, réalisée sur un échantillon aléatoire de 920 adultes (Auriat, 1996, page 22).

7. Voir par exemple les enquêtes sur le budget des ménages décrites par W.F.F. Kemsley dans Moss et Goldstein (1979), pages 115-122.
 8. Comme le souligne Skogan 1981, pages 15-17 et 27-28.
-

RÉSUMÉS

Les réponses aux enquêtes rétrospectives sont sujettes à différents biais, liés pour une large part aux difficultés de remémoration. Dans les enquêtes de victimation, il est nécessaire de dater avec précision les événements rapportés. Parmi les erreurs de datation faites par les répondants, Wesley G. Skogan distingue trois formes de décalage temporel ("télescopage") ; à partir de deux enquêtes de victimation réalisées en France, il est possible de mettre en évidence deux de ces formes (télescopage arrière vers la période de référence, et télescopage avant à l'intérieur de la période de référence), mais pas la troisième (télescopage avant vers la période de référence). Par contre, une analyse secondaire plus fine de l'une de ces enquêtes révèle un effet possible sur les réponses des fluctuations saisonnières de la délinquance.

"Memory Deficiencies" in Victimization Surveys: Responses in retrospective surveys are subject to different biases associated largely with problems of memory recall. In victimization surveys, it is necessary to provide exact dates for the events mentioned. Among errors of date by respondents, Wesley G. Skogan distinguished three forms of chronological displacement (telescoping). On the basis of two victimization surveys in France, it is possible to show evidence for two of these forms (backward telescoping towards the reference period and forward telescoping within the period of reference), but not for the third (forward telescoping toward the period of reference). However, a more detailed analysis of one of these surveys reveals the possible influence of the seasonal variation of delinquency on the survey responses.

INDEX

Keywords : Biais, Measures of Delinquency, Memory Recall, Retrospective Surveys, Victimization Surveys

Mots-clés : Enquêtes de victimation, Enquêtes rétrospectives, Mémorisation, Mesure de la délinquance

AUTEUR

JEAN-PAUL GRÉMY

Centre Maurice Halbwachs, Jean-Paul.Gremy@ens.fr